

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 janvier 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 323 - Vœu relatif à la situation de l'immeuble sis 26, rue de Montmorency (3e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Sis 26, rue de Montmorency, un immeuble en mono propriété de 5 étages sur un niveau de sous-sol, d'une surface totale d'environ 375 m², est laissé vacant depuis 2007.

En 2008, le site a été occupé par des squatteurs. Il n'a été libéré qu'après réquisition de la force publique, 18 mois plus tard.

Dans le cadre des discussions précédant la libération de l'immeuble, le propriétaire, sur proposition de la Mairie du 3e, a conclu un conventionnement de location à loyers modérés auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat, dont la validation interviendrait à la fin des travaux.

Un permis de construire prévoyant la réhabilitation complète de l'immeuble a été délivré le 19 juillet 2009 mais celle-ci n'a été que partiellement entreprise en 2010.

Depuis, le chantier n'a jamais repris : l'immeuble reste vide, prêt à être réhabilité. Récemment, la porte d'entrée de l'immeuble a été fracturée, laissant l'intégralité du bâtiment accessible directement depuis la rue.

Considérant les fréquentes relances de la Mairie du 3e, auxquelles le propriétaire n'a pas donné suite, allant ainsi à l'encontre de ses propres engagements et laissant de fait, cet immeuble vide et inhabitable ;

Considérant le risque d'insécurité que suppose le libre accès d'un tel immeuble laissé à l'abandon suite à l'interruption d'un chantier ;

Considérant les témoignages des riverains attestant des nombreuses visites de cet immeuble, et la probabilité qu'il soit de nouveau squatté ;

Considérant qu'en l'absence de travaux, cet immeuble continue à se dégrader ;

Considérant le déficit en logement et la rareté de mono propriétés dans le centre de Paris ;

Considérant les besoins très importants en logement social dans le 3e arrondissement ;

Ainsi, sur la proposition de M. Pierre AIDENBAUM et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris engage une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation de l'immeuble sis 26, rue de Montmorency et de la réalisation d'une opération de réhabilitation et de création de logements sociaux.